



MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Suite aux recommandations des services de l'Etat, vous recevez directement chez vous un avis des sommes à payer. Il n'y a plus de facture transmise par la mairie.

Pour payer, vous pouvez le faire, soit :

- par chèque en l'envoyant comme indiqué au Centre d'Encaissement de Lille
- en numéraire en vous présentant à la Trésorerie de Biard
- par carte bancaire en vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr
- en ticket CESU et le complément en numéraire ou chèque auprès de la Trésorerie de Biard

Toutes les contestations des prestations facturées MERCI DE VOUS PRÉSENTER A LA MAIRIE

**PLUS AUCUN PAIEMENT NE SERA ACCEPTÉ EN MAIRIE
MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION**